

## **ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2016**

---

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'Hôtel de Ville, le lundi 7 novembre 2016 à 18 h 30.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM**

---

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*  
*M. Luc Cauchon, conseiller*  
*M. Jean-Marc Tremblay, conseiller*  
*M. Réal Asselin, conseiller*  
*Mme Solange Lapointe, conseillère*  
*M. Bernard Harvey, conseiller*

*Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon*

Étaient également présents :

*Mme Brigitte Harvey, directrice générale*  
*M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics*  
*M. Nicolas Savard, directeur des loisirs*

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **RÉSOLUTION NO. 10914-11-16**

---

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour transmis soient adoptés.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11-10-2016.**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
- 8. Sécurité incendie**
  - 8.1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
  - 9.1 Demande d'aide financière au ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire – réfection de l'aréna de Clermont
- 10. Avis de motion et règlements**
- 11. Comptes**
- 12. Période de questions**
- 11. Levée de l'assemblée**

### **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL** **RÉSOLUTION NO. 10915-11-16**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE** les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 octobre 2016 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

**4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS**

**5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

**6. TRAVAUX PUBLICS**

**7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**8. SÉCURITÉ INCENDIE**

**8.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL  
RÉSOLUTION NO. 10916-11-16**

---

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**ATTENDU QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont prévoit la formation de 11 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Charlevoix-Est en conformité avec l'article 6 du Programme.

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LA-POINTE ET DUMENT RÉSOLU** de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Charlevoix-Est.

**9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

**9.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE – RÉFECTION DE L'ARÉNA DE CLERMONT**

**RÉSOLUTION NO. 10917-11-16**

---

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2016**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont doit procéder, d'ici 2020, au changement du système de réfrigération de l'aréna qui fonctionne actuellement avec le gaz R-22;

**ATTENDU QUE** cette modification nécessite une mise à niveau importante des diverses installations mécaniques et électriques et entraîne une réfection importante de l'aréna de Clermont, construite en 1974;

**ATTENDU QUE** les coûts de cette réfection sont importants et que la Ville de Clermont désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Fonds des petites collectivités – Infrastructures collectives du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU :**

**QUE** la Ville de Clermont dépose au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une demande officielle d'aide financière dans le cadre du Programme Fonds des petites collectivités – Infrastructures collectives;

**QUE** madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence, monsieur Daniel Desmarceaux, directeur général adjoint soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

**QUE** la Ville de Clermont s'engage à défrayer les coûts non subventionnés par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la réalisation du projet de réfection de l'aréna.

**QUE** la présente résolution soit adressée au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

**11. COMPTES**

**12. DIVERS**

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE  
RÉSOLUTION NO. 10918-11-16**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE** l'assemblée soit levée à 19 h 07.

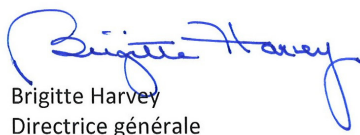
---

**Jean-Pierre Gagnon**  
Maire

---

**Brigitte Harvey**  
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

  
Brigitte Harvey  
Directrice générale